RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00117
Numéro SIREN : 502 445 596
Nom ou dénomination : ABLAY IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2021 sous le numéro de dépôt 8922

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise : SAS ABLAY IMMOBILIER — 6 Place Des Docteurs Gentilhe — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 64600 ANGLET

SIRET : 5 0 2 4 4 5 5 9 6 0 0 0 2 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	16 391	030	5 590	10 801	7 003
	Immobilisations financières* (1)		040	5 588	042		5 588	3 683
	Total I (5)		044	**21 979**	048	**5 590**	**16 389**	**10 686**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			900
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	120 256	070		120 256	219 446
		Autres * (3)	072	94 400	074		94 400	28 191
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	104 074	086		104 074	277 181
	Charges constatées d'avance *		092	5 806	094		5 806	803
	Total II		096	**324 535**	098		**324 535**	**526 521**
	Total général (I + II)		110	**346 514**	112	**5 590**	**340 924**	**537 207**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	11 700	11 700
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1 170	1 170
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	439	45 531
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**76 847**	**194 908**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**90 156**	**253 309**
Provisions pour risques et charges — **Total II**		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 022	14 354
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 121 159)	172	235 746	269 543
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**250 768**	**283 898**
Total général (I + II + III)		180	**340 924**	**537 207**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	60	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	9 249
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS ABLAY IMMOBILIER** — Néant ☐ *

			Exercice N clos le 31122019 (1)	Exercice N-1 clos le 31122018 (2)
A - RESULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	384 338 / 609 500
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	353
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	58 288 / 21
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**442 626** / **609 873**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 25 624 - immobilier :)		242	88 332 / 66 899
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 1 800)		244	4 381 / 4 523
	Rémunérations du personnel *		250	72 106 / 73 551
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	54 790 / 50 439
	Dotations aux amortissements *		254	3 421 / 2 550
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	53 236 / 10
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**276 266** / **197 973**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**166 360** / **411 900**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	450
	Charges financières (V)		294	719 / 1 090
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	59 094 / 119 755
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	29 700 / 96 597
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**76 847** / **194 908**
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**76 847** 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	14 747
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	31 774
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	60 000
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies) 990 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992			
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Divers* dont Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641			350 59 598
	Divers* dont Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**123 770** 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :			360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**123 770** 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **340 924** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **442 626** euros et un total **charges** de **365 779** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **76 847** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :
Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			4 995			4 995
	Instal., agencement, aménagement divers			992			992
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	9 172		1 232			10 404
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 172**		**7 219**			**16 391**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	3 653		2 000		125	5 528
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	30		30			60
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 683**		**2 030**		**125**	**5 588**
	TOTAL	**12 855**		**9 249**		**125**	**21 979**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		591		591
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		107		107
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	2 169	2 723		4 892
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 169**	**3 421**		**5 590**
	TOTAL	**2 169**	**3 421**		**5 590**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	53 230		53 230		
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**53 230**		**53 230**		
	TOTAL GENERAL	**53 230**		**53 230**		
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation			53 230		
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	60	60	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	120 256	120 256	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	66 900	66 900	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 402	1 402	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	26 098	26 098	
	Charges constatées d'avances	5 806	5 806	
	TOTAL DES CREANCES	**220 521**	**220 521**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 022	15 022		
	Personnel et comptes rattachés	68 943	68 943		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 174	22 174		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 254	22 254		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 216	1 216		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	121 159	121 159		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**250 768**	**250 768**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 121 159

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 300,00	9,0000	11 700,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 300,00**	**9,0000**	**11 700,00**

Certifié Conforme à l'Original

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT DU PRÉSIDENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

10 SEP. 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 384 338 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 58 288 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 88 332 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 381 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 72 106 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 54 790 euros.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 421 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 53 236 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 276 266 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 166 360 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de -719 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 165 641 euros.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -282 euros,

- de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise d'un montant de 58 812 euros,

- d'un impôt sur les sociétés de 29 700 euros,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 76 847,07 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 340 924 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 76 847,07 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76 847,07 euros
A titre de dividendes	76 000,00 euros
Soit 58,46 euros par action	
Le solde	847,07 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 286,37 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 14 156,37 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 30 juin 2020.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 76 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

95 000 euros, soit 73,08 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

200 000 euros, soit 153,85 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

240 000 euros, soit 184,62 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à ANGLET
Le 30 juin 2020

Laurent BLAY
Président

ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2020

L'an 2020, Le 30 juin, A 14 heures,

Les associés de la société ABLAY IMMOBILIER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 6 Place des Docteurs Gentilhe 64600 ANGLET, sur convocation faite par lettre simple adressée le 15 juin 2020 à chaque associé.

Sont présents :

Madame Delphine BLAY, titulaire de 455 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Monsieur Laurent BLAY, titulaire de 845 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 300 actions sur les 1 300 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BLAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Delphine BLAY est désigné comme secrétaire.

La société TOURGIS Jean-Philippe, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est excusé.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Autorisation de l'affiliation des mandataires sociaux, non titulaires d'un contrat de travail mais assimilés aux salariés, aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 76 847,07 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	76 847,07 euros
A titre de dividendes Soit 58,46 euros par action	76 000,00 euros
Le solde	847,07 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 286,37 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 76 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

95 000 euros, soit 73,08 euros par titre.

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 95 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

200 000 euros, soit 153,85 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

240 000 euros, soit 184,62 euros par titre

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 240 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, autorise les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉSOLUTION

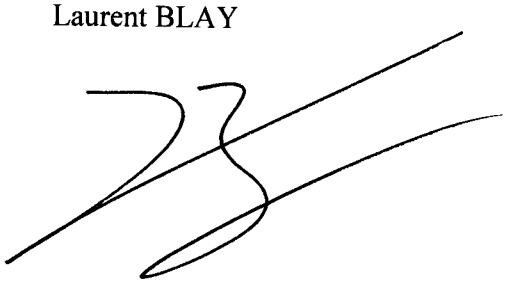
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Laurent BLAY



Le secrétaire
Delphine BLAY





ABLAY IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 11 700 euros
Siège social : 6 Place des Docteurs Gentilhe
64600 ANGLET
RCS BAYONNE 502 445 596

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

Fait à ANGLET
Le 30 juin 2020

Le Président
Laurent BLAY

JEAN PHILIPPE TOURGIS

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

SAS ABLAY IMMOBILIER

CAPITAL 11 700 euros

6, Place des Docteurs GENTILHE
64 600 ANGLET

RCS : 502 445 596

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

SAS ABLAY IMMOBILIER
6, Place des Docteurs GENTILHE
64 600 ANGLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux actionnaires,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 21 mars 2015 nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAPAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidence au premier semestre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID -19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Il n'est pas fait état dans les informations portées dans l'Annexe des comptes, des conditions inédites de la crise sanitaire du COVID -19 et des répercussions envisagées sur les comptes annuels de l'exercice clos et sur la continuité d'exploitation.

Les comptes annuels ont été élaborés sur le principe de la continuité d'exploitation à la date de clôture en l'absence de connaissances suffisantes de la Direction sur les incertitudes inhérentes aux suites de la crise sanitaire.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examinés la situation de votre société au regard de l'incertitude pesant sur la continuité d'exploitation de votre société.

III. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID -19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

IV. RESPONSABILITES DE LA DIERCETION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

SAS ABLAY IMMOBILIER
6, Place des Docteurs GENTILHE
64 600 ANGLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société1 à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société1 ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence

V. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

SAS ABLAY IMMOBILIER
6, Place des Docteurs GENTILHE
64 600 ANGLET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2019

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Biarritz, le 30 juillet 2020

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire aux comptes

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	4 995	591	4 404	
	Autres immobilisations corporelles	11 396	4 999	6 397	7 003
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations	5 528		5 528	3 653
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	60		60	30
	TOTAL (II)	**21 979**	**5 590**	**16 389**	**10 686**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				900
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	120 256		120 256	219 446
	Autres créances	94 400		94 400	28 191
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	104 074		104 074	277 181
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 806		5 806	803
	TOTAL (III)	**324 535**		**324 535**	**526 521**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**346 514**	**5 590**	**340 924**	**537 207**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			60	30
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	11 700	11 700
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 170	1 170
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	439	45 531
	Résultat de l'exercice		
	Subventions d'investissement	**76 847**	**194 908**
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**90 156**	**253 309**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	121 159	105 007
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	15 022	14 354
	DETTES DIVERSES	114 587	164 295
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		242
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**250 768**	**283 898**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**340 924**	**537 207**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	76 847,07	194 908,30
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	250 768	283 898
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

		France	Exportation	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	384 338		384 338	609 500
	Montant net du chiffre d'affaires	**384 338**		**384 338**	**609 500**
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				353
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			57 970	
	Autres produits			318	21
	Total des produits d'exploitation (1)			**442 626**	**609 873**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			88 332	66 899
	Impôts, taxes et versements assimilés			4 381	4 523
	Salaires et traitements			72 106	73 551
	Charges sociales du personnel			54 790	50 439
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir			3 421	2 550
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			53 236	10
	Total des charges d'exploitation (2)			**276 266**	**197 973**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**166 360**	**411 900**

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2019	31/12/2018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**166 360**	**411 900**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	719	1 090
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**719**	**1 090**
	RESULTAT FINANCIER	**(719)**	**(1 090)**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**165 641**	**410 810**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		450
	Total des produits exceptionnels		**450**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	157	35
	Sur opérations en capital	125	13
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		79
	Total des charges exceptionnelles	**282**	**127**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(282)**	**323**
	PARTICIPATION DES SALARIES	58 812	119 628
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	29 700	96 597
	TOTAL DES PRODUITS	**442 626**	**610 323**
	TOTAL DES CHARGES	**365 779**	**415 415**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**76 847**	**194 908**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **340 924** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **442 626** euros et un total **charges** de **365 779** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **76 847** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait susceptible d'avoir une incidence comptable n'est à signaler sur l'exercice.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthoce des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables relatifs au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations non décomposables :
Conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables :
Si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	7 à 15 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), au dernier prix d'achat connu. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les éventuels produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Règles et Méthodes Comptables

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			4 995			4 995
	Instal., agencement, aménagement divers			992			992
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	9 172		1 232			10 404
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 172**		**7 219**			**16 391**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	3 653		2 000		125	5 528
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	30		30			60
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**3 683**		**2 030**		**125**	**5 588**
	TOTAL	**12 855**		**9 249**		**125**	**21 979**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		591		591
	Matériel de transport		107		107
	Matériel de bureau, mobilier	2 169	2 723		4 892
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 169**	**3 421**		**5 590**
	TOTAL	**2 169**	**3 421**		**5 590**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et au	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2019
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	53 230		53 230		
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**53 230**		**53 230**		
	TOTAL GENERAL	**53 230**		**53 230**		
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation			53 230		
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	60	60	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés	120 256	120 256	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	66 900	66 900	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	1 402	1 402	
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	26 098	26 098	
	Charges constatées d'avances	5 806	5 806	
	TOTAL DES CREANCES	**220 521**	**220 521**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 022	15 022		
	Personnel et comptes rattachés	68 943	68 943		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 174	22 174		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 254	22 254		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 216	1 216		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	121 159	121 159		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**250 768**	**250 768**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 121 159

Capital social

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 300,00	9,0000	11 700,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**1 300,00**	**9,0000**	**11 700,00**

JEAN PHILIPPE TOURGIS

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Pau

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AU COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2019

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons le rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de convention mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques essentielles de celles dont nous avons été avisés sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Fait à Biarritz, le 30 juillet 2020

Jean Philippe TOURGIS
Commissaire Aux Comptes

24, Boulevard Carnot 40100 DAX
Siret 383.699.717.00047 - NAF: 6920Z